

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 13

Artikel: Un ange dans un jeu de quilles
Autor: Dechastelus, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les autorités révolutionnaires mènent une vie nomade, et n'ont aucun lieu de réunion fixe. Elles se rassemblent parfois dans un établissement public dont elles connaissent la disposition intérieure, mais le plus souvent dans les appartements d'un adhérent, qui lui-même n'est pas admis à l'entrevue et ignore le rang de ses hôtes.

Les quatre sections ont un chef suprême, appelé le général, et un seul mot de passe indiqué par celui-ci. C'est ce seul moyen de reconnaissance dont puissent se servir les membres des sections supérieures, qui généralement ne se connaissent pas personnellement, du moins en leur qualité.

Chaque section a le droit de prononcer des sentences de mort contre des personnes coupables de trahison ou simplement suspectes. Elle doit aussi nouer des relations avec les grands personnages officiels.

Tous les journaux ont raconté que dans la matinée du 13 mars, le général Loris Mélikoff, gouverneur de St-Petersbourg, avait vivement engagé l'Empereur de Russie, à ne pas assister à la revue des troupes. Mais ce dernier ne paraissant pas vouloir accéder à ce conseil vigilant, le général crut devoir s'adresser aux personnes les plus autorisées de la cour, espérant que par leur entremise il pourrait empêcher le czar de sortir ce jour-là. Toutes les démarches furent inutiles.

On rappelle à ce sujet, que dans une circonstance analogue, la personne chargée de veiller sur la sécurité de Napoléon III, se conduisit autrement. C'était au moment des complots italiens, aussi redoutables que ceux des nihilistes. Le chef de la police dit à l'Empereur de ne pas sortir un certain jour. L'Empereur persistant dans son projet, le chef de la police sortit du cabinet et plaça des hommes à toutes les issues des Tuileries, avec la consigne formelle de ne pas laisser sortir l'Empereur lui-même, s'il se présentait. Puis il remonta auprès de Napoléon, lui dit poliment, mais fermement, que comme il était responsable de l'existence du chef de l'Etat, il l'avait constitué prisonnier dans les Tuileries, pour le soustraire à un danger certain. » D'ailleurs, ajouta-t-il, Votre Majesté n'a qu'à me destituer, et elle sera libre; mais je ne serai plus responsable de rien. » L'Empereur remercia son féroce gardien et lui obéit.

On cartiu.

Ti lè deçando vo no bailli oquiè à devenâ âo à comptâ, dein voutron papâi, et que mémameint y'a on prix po cé qu'a z'u lo soo d'étré teri ein beliet dein voutra carletta. Ma fâi dein mon dzouveno teimps, que y'allâvo à l'écoula, y'éte portain bo et bon po la tchiffra; cognessé bin lo livret, que lo régent mè posâve su l'ardoise dâi règlès pè sous et deniers, que cein étâi onco pi què lè batz; mâ po cliâo cartius que vo no bailli dein lo Conteu, lâi pu rein. Y'é bio essiysi dâi murtiplicachons et

dâi divisions, pu pas allâ tant qu'à la preuve, et su d'obedzi d'atteindrè 8 dzo po avâi la reponse. Mâ tot parâi mè parè que y'a dâi mâlins coo permi voutrè z'abonâ, kâ y'ein a adé ion que devenè; assebin vu essiysi dè l'âo posâ 'na règle que noutron vòlet m'a de y'a cauquies teimps, mâ que n'é pas pu devenâ. Cé vòlet, qu'é eingadzi à Tsalanda, ne marquè pequa, que n'est don perein tant dzouveno; et l'est on bocon pèsant; mâ quand bin l'est diusè on pou dadou, l'est bo et bon po lo travau; mâ n'est pas li qu'a einveintâ cliâo bombès qu'ont émelluâ l'empereur dè la Russie. Vaitse don lo problème que m'a de l'autro dzo que lâi demandâvo se n'adzo. Vo pâodè marquâ su lo Conteu que baillo 'na bouna matola dè buro à cé que lo porra tchiffra :

— Quin adzo âi-vo, se lâi é fé?

— Eh bin, noutron maitrè, se mè repond, y'é coumeniyi à 16 ans et demi, ora comptâdé ?

Conseils du samedi. Les diverses manières de faire du bon café ont été indiquées mille et mille fois. En voici une, néanmoins, que plusieurs de nos lectrices ne connaissent probablement pas encore mais que bon nombre de gourmets n'ignorent pas. La voici : Mettre de côté toutes les mécaniques à griller, brûler, torréfier, où l'opération ne peut se surveiller; rien ne vaut la main de l'homme. Puis prendre simplement une petite casserole en terre très propre et spécialement destinée à cet usage; faire torréfier à feu doux le café quelques instants avant de le prendre, le conduire jusqu'à une belle teinte rousse très légère, le mettre dans un mortier, l'écraser tout brûlant avec le pilon au lieu de le moudre et le jeter dans une cafetière d'eau très bouillante. Immédiatement après l'infusion, goûtez ce café qui en quelques minutes a passé de l'état de graine à l'état liquide et qui ne s'est jamais refroidi. C'est un vrai nectar, conservant au plus haut point toutes ses qualités hygiéniques et stimulantes.

Votre cuisinière, qui préfère employer du café tout moulu, regimbera d'abord, vous fera de mauvais café pour vous faire abandonner cette méthode; mais préparez-le vous-même sous ses yeux, et quand mademoiselle y sera habituée, vous ne boirez plus que de bon café.

Un ange dans un jeu de quilles.

Toute personne sensée de bonne foi sera obligée de convenir que le partage absolu de la propriété est non seulement contraire à la véritable justice, mais radicalement impossible. Pour que l'équilibre se maintînt une heure au plus, après un tel partage, il faudrait que chaque individu composant l'espèce humaine eût les mêmes goûts, les mêmes besoins, le même tempérament; que toutes les facultés vitales, en un mot, eussent une marche réglée comme les astres qui circulent sous la voûte du ciel.

De pareilles doctrines ne sont que des leviers à l'usage de certains ambitieux déclassés qui, peu scrupuleux sur les moyens, veulent s'élever à tout prix; ce sont des levains pro-

pres à exciter la partie fermentescible du peuple, c'est-à-dire la plus ignorante et la plus accessible à ce qui flatte sa crédulité.

Nos pères, qui furent les précurseurs de notre république actuelle, avaient adopté pour devise ces trois mots : *Liberté, égalité, fraternité*. Aujourd'hui que l'expérience nous a éclairés ces mots ne sauraient avoir de signification qu'à la condition de leur appliquer l'adjectif pluriel, *relatives*.

En d'autres termes, à chacun selon son mérite, et ses œuvres, ou plutôt, selon ses droits et ses devoirs envers ses semblables. Malheureusement, ce n'est pas toujours ainsi que les choses se passent dans notre société telle que les hommes l'ont faite,

Je me hâte de quitter ces considérations qui semblent n'avoir aucun rapport avec l'histoire que je me propose de raconter ; j'en voulais venir seulement à prouver que le mouvement social se compose d'une multitude de ricochets qui s'entrecroisent dans tous les sens et dont les moindres contre-coups produisent les effets les plus inattendus. Il serait difficile de réunir plus d'événements en si peu d'espace.

Dans une jolie petite ville peu éloignée de Paris et que je m'abstiendrai de nommer, par discrétion, vivait un homme dont, par le même motif, je me permettrai de changer le nom sans porter atteinte à la vérité des faits. Il s'appelait M. de Courcelles. Quoiqu'il eût quelques prétentions à la noblesse, il n'insistait pas sur ce point et se distinguait à d'autres titres. Nul n'était plus estimé et considéré dans le pays. Il avait de l'instruction, de l'esprit. On le trouvait constamment affable, obligeant envers ses amis, ses voisins, bienfaisant vis-à-vis des pauvres.

Sans être riche M. de Courcelles jouissait d'une fortune suffisante pour lui permettre de tenir son rang parmi les principaux notables de l'arrondissement. Il lui aurait été facile d'obtenir des fonctions publiques, soit municipales, soit législatives, si la vie privée n'eût été plus conforme à ses goûts. Sa principale occupation consistait à faire valoir un domaine qu'il possédait non loin de la ville et qui constituait la plus forte partie de son revenu, il y allait souvent et en faisait sa résidence d'été.

Sa famille se composait de sa femme, excellente sous tous les rapports, de même que son mari, et d'un fils unique de huit ans, qui, au point de vue du physique et de l'intelligence, faisait l'orgueil de ses parents et donnait les plus belles espérances.

M. de Courcelles avait, en outre, une sœur plus jeune que lui, mariée dans la ville et mère, également, d'un fils unique ayant quatre ans de moins que son cousin. Mais il s'en fallait bien que celle-ci eût un mari qui ressemblât à son frère. M. Ladureau était connu partout comme avare et usurier, ne prêtant qu'à bon escient, c'est-à-dire à gros intérêts et en prenant toutes ses sûretés. On le disait fort riche et l'on ne se trompait pas. Il aimait sa femme et son enfant, sans contredit, mais beaucoup moins que son argent : Sa passion était si forte de ce côté qu'il n'eût pas hésité à lui sacrifier tout le reste. Au surplus, les deux beaux frères étaient proches voisins l'un de l'autre et vivaient en bonne intelligence.

Leurs enfants furent mis en pension de bonne heure, dans le même collège, quoique les parents différassent sur la carrière qu'ils désiraient leur voir embrasser. M. de Courcelles rêvait pour son fils un avenir brillant, dans la diplomatie, par exemple. Il aspirait au moment de le voir passer du collège à l'école de droit, sachant que le titre d'avocat est une porte ouverte qui conduit à tout.

M. Ladureau, lui, ne voyait pour le sien que les opérations financières ; il voulait que ces études fussent dirigées en conséquence et n'allaient point au-delà.

(A suivre)

Boutades.

Quand vous rencontrez une femme que vous n'avez pas vue depuis longtemps et que vous ne reconnaissez pas, tant elle est vieillie, ne manquez

jamais de lui dire : « Mon Dieu, madame, il est tout simple que je ne vous aie pas reconnue sur-le-champ, vous êtes si peu changée, depuis quinze ans, que j'ai dû croire d'abord à une simple ressemblance ! » — Ça réussit toujours.

Un de nos financiers passe sur Montbenon ; une pauvre femme lui tend la main et il lui jette une pièce de dix centimes.

— Dieu vous le rende mille fois, monsieur.

Le financier qui avait continué son chemin, s'arrête et réfléchit un moment, puis :

— Bah ! ça ferait cent francs... la belle affaire !

Au dessert. On commence à raconter des histoires devant la demoiselle de la maison qui est fort ingénue.

— Je vous conterais bien une anecdote qui est des plus piquantes, dit un des convives. Mais, ajoute-t-il, en désignant la jeune personne du regard, la présence de mademoiselle...

— Allez, allez, dit celle-ci, je fermerai... les yeux !

Les journaux anglais mentionnent un curieux épisode de la guerre du Transvaal.

Les Anglais avaient établi leur camp à proximité d'un ruisseau ; à la nuit tombante, quelques soldats de corvée emmenèrent les chevaux pour les faire boire. Des Boers, en embuscade derrière une haie, se précipitent sur le groupe, attachent ensemble les longues d'une douzaine de chevaux, sautent en selle et prennent la fuite au galop.

Impossible de les poursuivre ou de tirer sur les ravisseurs. Les Anglais sont sans armes. Soudain un clairon a l'idée de sonner la *botte* à pleins poumons.

A cette sonnerie bien connue, les chevaux lancés font volte-face et, malgré les efforts des Boers, excellents écuyers, ramènent au galop dans le camp anglais leurs ravisseurs qui sont faits prisonniers.

Au dernier bal de l'Elisée, on a beaucoup remarqué la présence de M^e Lachaud, le célèbre avocat des cours d'assises, auquel M. Gambetta, son ancien secrétaire, servait d'introduit.

M. Grévy se trouvait au buffet lorsqu'un huissier vint lui annoncer l'arrivée du président de la Chambre des députés. Aussitôt M. le président de la République se rendit dans le salon d'honneur où il échangea une cordiale poignée de main avec M. Gambetta, qui ajouta en montrant M^e Lachaud :

— Je vous amène une recrue quelque peu réfractaire, mais toute prête à donner l'exemple de la conciliation.

— Je n'en doute pas, répliqua M. Grévy en souriant ; du reste, avec un avocat comme vous, et un accusé aussi habile à se défendre que votre client, la cause est gagnée d'avance.

L. MONNET.

Supplément.